

**Accueil périscolaire
de
Fontaine La Guyon**

Dans les locaux de l'école maternelle
Rue Jules Ferry
02.37.22.48.01
periscolaire.fontainelaguyon@pep28.asso.fr

Matin : 7 h 15 - 9 h 00

Soir : 16 h 30 - 19 h 00



**Accueil périscolaire
de
Saint Aubin des Bois**



Dans les locaux de l'école primaire
1 rue Jules Verne,
02.37.32.96.90
perisco.saintaubindesbois@pep28.asso.fr

Matin : 7 h 15 - 9 h 00

Soir : 16 h 30 - 19 h 00

Les enfants seront accueillis sur l'accueil périscolaire en fonction du lieu de scolarisation. Ainsi, les enfants scolarisés à St Aubin-des-bois seront accueillis à l'accueil périscolaire de Saint-Aubin-des-Bois et ceux de Fontaine-la-Guyon fréquenteront l'accueil périscolaire de Fontaine-la-Guyon.

L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil périscolaire ou au siège des PEP28.

Paielement mensuel et à l'inscription.

TARIFS

Fréquentation régulière :

Grille tarifaire pour l'année scolaire 2025-2026		
Revenus mensuels nets	Forfait mensuel matin	Forfait mensuel soir
De 0€ à 1220€	14.77 €	21.84 €
De 1221€ à 1830€	18.98 €	25.31 €
De 1831€ à 2744€	23.20 €	29.54 €
Supérieurs à 2745€	27.41 €	33.75 €

Réduction par enfant inscrit : 2 enfants : -10% 3 enfants et + : -20%

Fréquentation occasionnelle : Sous réserve des places disponibles avec un délai de prévenance de 48h minimum.

Tarif pour chaque prise en charge

Le règlement se fait le jour même ou à la fin de la semaine auprès du responsable de l'accueil.

Matin : 5.00 euros

Soir : 6.00 euros

Les chèques devront être libellés à l'ordre des PEP28.

Paielement en ligne via le portail famille

Pour les règlements en espèces, un reçu vous sera délivré par le responsable.

Par prélèvement automatique, merci de remplir le mandat SEPA et fournir un RIB.

Un enfant ne pourra quitter l'accueil périscolaire qu'avec ses parents ou une personne munie d'une autorisation parentale.

**DOSSIER A RETOURNER COMPLET AU SIEGE DES PEP28 LE PLUS
RAPIDEMENT POSSIBLE ET AVANT LE 04 JUILLET**

Je soussigné(e) :

Sollicite l'inscription de mon enfant :

A l'accueil périscolaire de :

S'engage pour l'année 2025-2026 :

Accueil du matin : ☐ Mensuel

Accueil du soir : ☐ Mensuel

☐ Occasionnel

☐ Occasionnel

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter tant pour moi que pour mon enfant le règlement en vigueur dans l'accueil. Par ailleurs, j'autorise mon enfant à participer à toutes les activités qui seront organisées pendant la durée de l'accueil (selon l'avis de mon médecin) et j'autorise également la direction du centre à faire hospitaliser et opérer mon enfant en cas d'urgence.

Fait à : Le :

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"

Joindre :

- La fiche de renseignements, la fiche sanitaire et l'autorisation de prise de photographies complétées
- L'avis d'imposition de 2024 sur les revenus de 2023

L'assurance de l'enfant est prise en charge par les PEP28.

Avec le soutien de :



Fontaine La Guyon / St Aubin des Bois 2025/2026

Pour les enfants du regroupement pédagogique
Enfants de 3 à 11 ans - Accueil Périscolaire Matin - Soir



Géré par l'Association des PEP28 – 3 Rue Charles Brune 28110 Lucé

Tél : 02.37.88.14.14

Horaires d'ouvertures du siège social du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 13h30 à 17h30

Site internet : www.lespep28org



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

MATINS ET SOIRS

Saint-Aubin-Des-Bois/Fontaine-La-Guyon

Année scolaire 2025-2026

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL

a) Périscolaire de Saint-Aubin-Des-Bois:

- Un accueil périscolaire est assuré dans des locaux mis à disposition par la Commune de Saint-Aubin Des- Bois. L'adresse est la suivante : dans les locaux de l'école primaire, 1 rue Jules Verne, 28 300 Saint-Aubin-Des- Bois.
- Cet accueil est assuré uniquement pour les enfants scolarisés à l'école de Saint-Aubin-des-Bois.
- Les horaires sont les suivants : 7h15-9h00 ; 16h30-19h00. Ces horaires devront impérativement être respectés. En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir le Responsable de l'accueil périscolaire afin de rassurer l'enfant. Les parents restent responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée de L'animateur à l'ouverture.

b) Périscolaire de Fontaine-La-Guyon:

- Un Accueil Périscolaire est assuré dans des locaux mis à disposition par la Commune de Fontaine-La-Guyon. L'adresse est la suivante : dans les locaux de l'école primaire, rue Jules Ferry, 28 190 Fontaine-La-Guyon.
- Cet Accueil est assuré uniquement pour les enfants scolarisés à l'école de Fontaine-la-Guyon.
- Les horaires sont les suivants : 7h15-9h00 ; 16h30-19h00. Ces horaires devront impérativement être respectés. En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir le Responsable de l'Accueil Périscolaire afin de rassurer l'enfant. Les parents restent responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée de l'animateur à l'ouverture.

Les enfants seront accueillis sur l'accueil périscolaire en fonction du lieu de scolarisation. Ainsi, les enfants scolarisés à St Aubin-des-bois seront accueillis à Saint-Aubin-des-Bois et ceux de Fontaine-la-Guyon fréquenteront l'accueil périscolaire de Fontaine-la-Guyon.

ARTICLE 2 : ADMISSION / INSCRIPTION

Les accueils périscolaires sont ouverts en priorité aux enfants de la Commune de Saint-Aubin-Des-Bois et de Fontaine-La-Guyon.

Tout enfant fréquentant un accueil PEP28 est adhérent de l'Association, adhésion prise en charge par la collectivité dont dépend l'accueil.

Les enfants fréquentant les accueils périscolaires devront systématiquement avoir été inscrits au préalable auprès du responsable du périscolaire ou des PEP28, au plus tard la veille de l'arrivée de l'enfant et sous réserve de places disponibles. Pour toute inscription, il est nécessaire de retirer un dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet des PEP2828 ou auprès de l'accueil et de le retourner compléter (fiche d'inscription, fiche sanitaire, autorisation d'utilisation d'image, règlement de fonctionnement et paiement) auprès du Responsable de l'Accueil périscolaire.

Le montant de la participation étant un forfait, aucun remboursement ne pourra être accepté. Le paiement s'effectue le jour de l'inscription auprès de la responsable de l'accueil périscolaire. Le règlement est identique tous les mois sauf pour les accueils occasionnels qui doivent être effectués en début de mois.

Comme il s'agit d'un forfait, si l'enfant est absent, le montant reste dû. Les inscriptions s'effectuent sur le lieu du périscolaire.

Pour toute modification ou absence de l'enfant, la famille devra le signaler aux responsables des différents périscolaires.

ARTICLE 3 : TARIFS/FACTURATION

Les tarifs appliqués aux familles sont soumis à l'approbation annuelle du SIRP et tiennent compte des revenus. Ils incluent l'encadrement, les activités et le matériel lié aux activités.

Fréquentation régulière :

Grille tarifaire pour l'année scolaire 2025-2026		
Revenus mensuels nets	Forfait mensuel matin	Forfait mensuel soir
De 0€ à 1220€	14.77 €	21.84 €
De 1221€ à 1830€	18.98 €	25.31 €
De 1831€ à 2744€	23.20 €	29.54 €
Supérieurs à 2745€	27.41 €	33.75 €

Réduction par enfant inscrit : 2 enfants : -10% ; 3 enfants et + : -20%

Fréquentation occasionnelle : Sous réserve des places disponibles et avec un délai de prévenance de 48H Minimum
Tarif pour chaque prise en charge

Le règlement se fait le jour même ou à la fin de la semaine auprès de la responsable de l'Accueil

Matin : 5.00 euros Soir : 6.00 euros

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à l'inscription. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : en ligne sur votre espace famille, chèques bancaires, espèces (un reçu est alors délivré à la famille), chèques vacances, chèques CESU / chèques CE. Par prélèvement automatique, merci de remplir le mandat de prélèvement et fournir un RIB. Pour tout règlement par chèque, celui-ci doit être libellé à l'ordre des PEP28.

ARTICLE 5 : ASSURANCES / RESPONSABILITES

Tous les enfants de l'accueil périscolaire sont assurés par l'Association des PEP28 qui contracte une assurance auprès de la MAIF. Les risques couverts sont les suivants : responsabilité civile - défense (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, atteinte à l'environnement, intoxication alimentaire), dommages aux biens des participants, indemnisation des dommages corporels, frais de recherche et de sauvetage, recours et protection juridique. Il est dans l'intérêt des familles de souscrire une assurance couvrant les dommages auxquels les enfants accueillis pourraient être exposés.

Toute personne autre que les parents venant chercher un enfant devra être majeure ou âgée de 16 ans minimum (avec une autorisation délivrée par les parents) et être autorisée par le représentant légal de l'enfant. Les encadrants pourront demander une pièce d'identité.

En aucun cas une personne de moins de 16 ans, même autorisée par la famille, ne se verra confier un enfant.

Arrivée et départ des enfants : Les parents doivent obligatoirement accompagner leur enfant jusqu'à l'intérieur de l'accueil périscolaire. La responsabilité de l'association des PEP28 n'est engagée qu'au moment où l'enfant est entré dans les locaux et confié à l'équipe d'animation.

L'association PEP28 ne pourra en aucun cas, être tenue responsable de toute perte, vol d'objets ou d'effets personnels.

ARTICLE 6: SANTE ET HYGIENE

Chaque enfant utilisateur devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le responsable recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI et devra être présent lors de sa signature à l'école.

Il est précisé que les structures d'accueil ne sont pas habilitées à prendre en charge un enfant malade (fièvre...)

ARTICLE 7 : SANCTIONS / EXCLUSION

L'Association des PEP28 se réserve le droit de ne plus accepter un enfant à l'Accueil périscolaire pour défaut de paiement ou manquements graves à la discipline.

Les enfants devront respecter les règles normales dites « de bonne conduite » : politesse, courtoisie, savoir vivre, respect du matériel et des installations. Celles-ci sont établies par les enfants avec les animateurs dès le début de l'année scolaire afin de fixer le cadre de vie du groupe. Les règles de vie sont adaptables et modulables selon l'âge des enfants et du lieu d'accueil.

Toute infraction au présent règlement intérieur ou aux règles de vie sera sanctionnée selon la gravité et les répétitions dans le temps par :

- un avertissement verbal,
- un avertissement écrit et un rendez-vous avec les parents, -une exclusion d'une journée,
- une exclusion temporaire d'une semaine,
- une exclusion définitive.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de la structure.

Accueil périscolaire de Saint-Aubin-Des-Bois
dans les locaux de l'école primaire
1 Rue Jules Verne
28300 SAINT-AUBIN-DES-BOIS
02-37.32.96.90
perisco.saintaubindesbois@pep28.asso.fr

Accueil périscolaire de Fontaine-La-Guyon
dans les locaux de l'école primaire
Rue Jules Ferry
28190 FONTAINE-LA-GUYON
02.37.22.48.01
perisco.fontainelaguyon@pep28.asso.fr



ASSOCIATION DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'EURE ET LOIR
3 rue Charles Brune 28110 LUCE - Tél : 02 37 88 14 14

Mail : standard@pep28.asso.fr

Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30

Association d'Intérêt Général- Agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » - Agrément engagement de service Civique-Agrément Association de Jeunesse et d'éducation Populaire-Agrément Travail d'Intérêt général

www.lesPEP28.org/



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1- VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE- INDICATION.

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : Kg ; Taille..... cm (Informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MÉDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez

Si oui, joindre un **Certificat Médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4- RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

ASSOCIATION DES PEP28

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET AUTORISATION PARENTALE CONJOINTE POUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Nous soussignons Madame....., Monsieur ,
Demeurants à (adresse postale complète) :

Détenteur(s) de l'autorité parentale pour le ou les enfant(s) :

..... /
..... /

Autorisons l'Association Départementale PEP2828 :

A le ou les faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions des services de secours ou des médecins

- A le ou les faire participer à toutes les activités (sauf contre-indication médicale)
- A le ou les véhiculer avec les moyens de transports mis à disposition.

Autorisons les personnes citées ci-après à venir chercher notre ou nos enfant(s) :

NOM :	Prénom :	Tél :
NOM :	Prénom :	Tél :
NOM :	Prénom :	Tél :

Nous autorisons l'équipe d'animation : *

*(merci de cocher l'une des 2 mentions)

☐

- A prendre des photos pendant les activités, les sorties ou les fêtes, à titre gracieux, de mon enfant mineur et à utiliser son image pour nos différents outils de communication. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit commun, nous autorisons à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports connus à ce jour.

Nous n'autorisons pas l'équipe d'animation à photographier notre ou nos enfant(s) *

☐

Nous sommes informés que l'inscription de notre enfant fait l'objet d'un traitement informatisé et avons connaissance du fait que nous disposons d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Je / nous certifi(e) (ons) avoir pris connaissance, sign(e)(ons) et approuv(e)(ons) le règlement de fonctionnement de l'Association Départementale PEP28.

Fait à _____, le _____

SIGNATURES

Date, noms et signatures des deux parents titulaire(s) de l'autorité parentale

En cas de séparation :

Je, soussigné(e) Madame/Monsieur
Demeurant à (adresse postale complète) :
.....

m'engage à prévenir par tous les moyens à ma disposition (téléphone, courrier, sms, mail) le père, la mère, l'autre détenteur de l'autorité parentale (**rayez la mention inutile**) de l'inscription du ou des enfant(s) cité(s) ci-dessus aux activités, sorties et séjours des Associations des PEP28 et du Centre Aéré du Val de l'Eure aux conditions cochées par mes soins.

SIGNATURE

Date, nom et signature :

**Rayer les mentions inutiles.*

Autorisation individuelle d'être filmé(e), Photographié(e) et/ou interviewé(e)

Je soussigné(e) :

☐ Madame

☐ Monsieur

NOM :

Prénom :

Titulaire de l'autorité parentale de l'enfant :

☐ **Autorise** l'Association des PEP 28 à réaliser des reportages vidéo traitant de l'ensemble des activités gérées par l'association :

- Filmer
- Photographier
- Interviewer
- Utiliser l'image de mon enfant

Dans le cadre unique de la promotion des activités des PEP 28.

En conséquence, j'autorise l'Association des PEP 28 à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public par le biais d'internet, par le biais des publications diverses en rapport avec les PEP 28 ou de la Fédération des PEP, des publications et site internet de la Ville et de la Communauté de Communes d'implantation de la structure ou durant des assemblées, les films et les photographies pris dans le cadre de ce projet et/ou les paroles prononcées par mon enfant dans ce même cadre.

Les photographies, films et/ou interview pourront être exploité(e)s et utilisé(e)s directement par l'organisation PEP 28 sous toute forme et tous supports connus notamment les outils électroniques (Site internet et autres)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interview susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interview objets de ce projet dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de la vidéo

☐ **Refuse** la participation de mon enfant aux reportages (photos, films, interview) réalisés par l'Association des PEP 28.

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »).

DATE ET SIGNATURE :



ASSOCIATION DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'EURE ET LOIR

3 rue Charles Brune 28110 LUCE - Tél : 02 37 88 14 14

Mail : standard@pep28.asso.fr

Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30

Association d'Intérêt Général- Agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » - Agrément engagement de service Civique-Agrément Association de Jeunesse et d'éducation Populaire-Agrément Travail d'Intérêt général

www.lesPEP28.org/